Image not found or type unknown

congé parental et retraite

Par **kiliane**, le **07/10/2008** à **15:22**

Bonjour,

je suis titulaire administrative dans la fonction publique hospitalière depuis plus de 10 ans.
je viens d'adopter un enfant de 3 ans, et ai donc droit à mon arrivée en France à 10 semaine de congé adoption. ces congés vont se terminer et je souhaite jusqu'à la fin de l'année (pour préparer la rentrée scolaire de mon enfant qui ne parle pas français) m'arreter de travailler jusqu'au 31 décembre 2008 (congé parentale d'éducation?), puis je souhaite reprendre mon activité le 2 janvier 2009 à 80% afin de garder mes mercredis.
cependant, mon employeur dit que si j'arrête mes 6 mois de congé parental ces mois ne compteront pas pour la retraite. est-ce vrai?
je ne comprends pas du coup si je dois m'arreter de travailler 6 mois ou si dans ces 6 mois je peux panacher mon temps de travail et choisir ce que je veux...
merci de votre réponse qui m'éclairera surement car je ne sais pas si mon employeur a compris ce que je veux et/ou si il ne sait pas trop en réalité!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés